COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Chaîne de l'Espoir Belgique**

Forme juridique : Association internationale sans but lucratif

Adresse : Place Jean-Baptiste Carnoy N° : 15 Boîte :

Code postal : 1200 Commune : Woluwe-Saint-Lambert

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : http://www.chaine-espoir.be

Adresse e-mail : info@chaine-espoir.be

Numéro d'entreprise 0463.455.904

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 22-10-2020

COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 20-04-2023

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2022 au 31-12-2022

Exercice précédent du 01-01-2021 au 31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.1.3, A-ASBL 6.3, A-ASBL 6.5, A-ASBL 7

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

DESMETTE Damien
Chirurgien orthopédique
Rue du Mont de Braffe 8
7604 Callenelle
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-05-14 Fin de mandat : 2026-05-14 Administrateur

DE BECO Geoffroy
Chirurgien cardiaque
Avenue des Hortensias 16
1970 Wezembeek-Oppem
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-05-14 Fin de mandat : 2026-05-14 Administrateur

DE WACHTER Guido
Ingénieur
Don Boscolaan 28A
3050 Oud-Heverlee
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-05-14 Fin de mandat : 2026-05-14 Administrateur

LAFFINEUR Jacques
Avocat, chercheur UCL
Avenue de l'Equerre 32
1348 Louvain-la-Neuve
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-05-14 Fin de mandat : 2026-05-14 Administrateur

RUBAY Jean
Chirurgien cardiaque
Rue Laloux 34
1367 Ramillies
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-05-14 Fin de mandat : 2026-05-14 Président du Conseil d'Administration

TACK Johan
Administrateur de société
Pontstraat 116
9831 Deurle
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-05-14 Fin de mandat : 2026-05-14 Administrateur

RYSHEUVELS-WIRTZ Nathalie
Consultante en relations publiques
Avenue des Myrtilles 10
1180 Uccle
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-05-14 Fin de mandat : 2026-05-14 Administrateur

MASSET Philippe
Administrateur de société
Rue Clément Delpierre 74B
1310 La Hulpe
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-05-14 Fin de mandat : 2026-05-14 Administrateur

van den HOVE Thierry

Cadre de société
Bosbessenlaan 7
3090 Overijse
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-14 | Fin de mandat : 2026-05-14 | Administrateur

WEYTS Valérie

Notaire
Rue Capitaine Crespel 16
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-14 | Fin de mandat : 2026-05-14 | Administrateur

TORRES-HERNANDEZ Walter

Conseiller en relations internationales
Rue Général Mac Arthur 39
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-14 | Fin de mandat : 2026-05-14 | Administrateur

Maillard, Dethier & C° (B-00305)

0459528194
Rue de la Vignette 179
1160 Auderghem
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-04-21 | Fin de mandat : 2025-04-25 | Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Dethier Laurent (A02489)
Réviseur d'entreprises
Rue de la Vignette 179
1160 Auderghem
BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**286.910**	**304.223**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	**0**	**7.846**
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**286.910**	**296.376**
Terrains et constructions		22	286.910	296.376
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**2.749.989**	**2.200.008**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**660.966**	**351.291**
Créances commerciales		40	78.258	9.986
Autres créances		41	582.708	341.305
Placements de trésorerie		50/53	**1.440.678**	**935.924**
Valeurs disponibles		54/58	**619.159**	**899.291**
Comptes de régularisation		490/1	**29.187**	**13.503**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**3.036.899**	**2.504.231**

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
FONDS SOCIAL			10/15	**2.193.237**	**1.944.655**
Fonds de l'association ou de la fondation		6.2	10		
Plus-values de réévaluation			12		
Fonds affectés et autres réserves		6.2	13	**588.486**	**588.486**
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)		14	**1.604.751**	**1.356.169**
Subsides en capital			15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		6.2	16		
Provisions pour risques et charges			160/5		
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Obligations environnementales			163		
Autres risques et charges			164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise			167		
Impôts différés			168		
DETTES			17/49	**843.662**	**559.576**
Dettes à plus d'un an		6.3	17		
Dettes financières			170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées			172/3		
Autres emprunts			174/0		
Dettes commerciales			175		
Acomptes sur commandes			176		
Autres dettes			178/9		
Dettes à un an au plus		6.3	42/48	**649.221**	**469.207**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année			42		
Dettes financières			43		
Etablissements de crédit			430/8		
Autres emprunts			439		
Dettes commerciales			44	459.561	299.932
Fournisseurs			440/4	459.561	299.932
Effets à payer			441		
Acomptes sur commandes			46		
Dettes fiscales, salariales et sociales			45	66.392	44.135
Impôts			450/3	16.480	10.511
Rémunérations et charges sociales			454/9	49.912	33.624
Autres dettes			48	123.269	125.140
Comptes de régularisation			492/3	**194.441**	**90.369**
TOTAL DU PASSIF			10/49	**3.036.899**	**2.504.231**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)		9900	1.043.660	648.588
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70	131.025	41.736
Cotisations, dons, legs et subsides			73	1.363.034	1.168.229
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61	493.213	575.027
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	361.888	329.951
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	17.313	17.313
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		7.260
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation			640/8	415.729	10.863
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**248.731**	**283.200**
Produits financiers		6.4	75/76B	**2.600**	**2.791**
Produits financiers récurrents			75	2.600	2.791
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	**2.749**	**4.051**
Charges financières récurrentes			65	2.749	4.051
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**248.582**	**281.941**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**248.582**	**281.941**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**248.582**	**281.941**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**1.604.751**	**1.356.169**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	248.582	281.941
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.356.169	1.074.228
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves		691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**1.604.751**	**1.356.169**

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	**XXXXXXXXXX**	**23.539**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029		
Cessions et désaffectations		8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	**23.539**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	**XXXXXXXXXX**	**15.693**
Mutations de l'exercice				
Actés		8079	7.846	
Repris		8089		
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129	**23.539**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(21)	**0**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXXX**	**371.250**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169		
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**371.250**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXXX**	**74.874**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	9.467	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**84.340**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**286.910**	
DONT				
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		8349		

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

	Exercice	Exercice précédent
FONDS		
Patrimoine de départ		
Moyens permanents		

	Montants
Modifications au cours de l'exercice	

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

L'affectation aux fonds affectés ou l'utilisation des fonds affectés est une décision de l'assemblée générale, sur proposition de l'organe d'administration.

	Exercice
PROVISIONS	
Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	4,7	5,3
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76		
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

	Exercice
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
La rémunération du commissaire pour l'exercice 2022 est fixée à 2.975,00 euros HTVA, hors indexation.	3.695

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 32902

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	3	3	4,7	5,3
Nombre d'heures effectivement prestées	101	4.111	2.379	6.490	8.019
Frais de personnel	102	249.936	111.853	361.790	322.754

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	3	2	4,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3	2	4,2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1	1	1,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1	1	1,6
Femmes	121	2	1	2,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	1	1,6
de niveau universitaire	1213	1	0	1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1	0	1
Employés	134	2	2	3,2
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1	0	1
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	0	1	0,5

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	2	5831	2
Nombre d'heures de formation suivies	5822	17	5832	9
Coût net pour l'association ou la fondation	5823	749	5833	527
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif du bilan, après validation par l'organe d'administration, si leur valeur d'acquisition est d'au moins 5.000 EUR TVAC. Les immobilisations incorporelles sont amorties en application de la méthode des amortissements linéaires calculés aux taux annuels suivants :

- Licences informatiques : 33,33 %

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan, après validation par l'organe d'administration, si leur valeur d'acquisition est d'au moins 5.000 EUR TVAC. Les immobilisations corporelles sont amorties en application de la méthode des amortissements linéaires calculés aux taux annuels suivants :

- Constructions: 3%
- Mobilier de bureau: 10 %
- Matériel de bureau : 33,33 %
- Matériel informatique : 33,33 %
- Matériel de télécommunication : 33,33 %

3. Immobilisations financières

Les cautionnements versés en numéraires et les autres créances enregistrées dans la rubrique des immobilisations financières sont valorisés à la valeur nominale.

4. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

5. Valeurs disponibles et placements de trésorerie

Les valeurs disponibles sont enregistrées à l'actif à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de marché est inférieure à leur valeur d'acquisition.

6. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles ou des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par l'organe d'administration. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

7. Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

8. Comptes de régularisation du passif

Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les revenus à reporter.
Les subsides accordés sont actés dans les comptes de régularisation du passif lors de leur encaissement. Ils sont pris en compte dans les comptes de résultats en fonction des dépenses réellement effectuées et du taux de subsidiation accordé.

9. Postes du bilan en devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif ainsi que les droits et engagements sont convertis en euros selon la méthode monétaire / non monétaire. Les écarts de conversion positifs et négatifs sont comptabilisés en résultats.

10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits des manifestations et activités organisées par ou au profit de l'association.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Maillard, Dethier & C°
REVISEURS D'ENTREPRISES - BEDRIJFSREVISOREN - AUDITORS
Cabinet de réviseurs d'entreprises sous forme de **SRL** – Kantoor van bedrijfsrevisoren met vorm van **BV**
Rue de la Vignette / Kleine Wijngaardstraat 179 b 2 – 1160 Bruxelles / Brussel
T : 02 673 22 22 – F : 02 675 05 46 - @ : md@maillard-dethier.be

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION « CHAINE DE L'ESPOIR BELGIQUE - KETEN VAN HOOP BELGIE» (0463455904)
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de votre association, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Ce rapport annule et remplace notre rapport de carence adressé à l'organe d'administration. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 21 avril 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association CHAINE DE L'ESPOIR BELGIQUE - KETEN VAN HOOP BELGIE AISBL durant quatre exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve
Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 3.036.898,94 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 248.582,05.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve
Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels
L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Maillard, Dethier & Co, Cabinet de réviseurs d'entreprises sous forme de **SRL** – Kantoor van bedrijfsrevisoren met vorm van **BV**
Siège social / Maatschappelijke zetel : Rue du Rosiat 5 – 5310 Liernu (Namur) – T / F : +32 (0)81 35 18 32
RPM / RPR : Liège division Namur TVA / BTW : BE 0 459 528 194
Banque / Bank : 068-2198359-75 IBAN : BE05-0682-1983-5975 BIC : GKCCBEBB

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'association ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Maillard, Dethier & Co, Cabinet de réviseurs d'entreprises sous forme de **SRL –** Kantoor van bedrijfsrevisoren met vorm van **BV**
Siège social / Maatschappelijke zetel : Rue du Rosiat 5 – 5310 Liernu (Namur) – T / F : +32 (0)81 35 18 32
RPM / RPR : Liège division Namur TVA / BTW : BE 0 459 528 194
Banque / Bank : 068-2198359-75 IBAN : BE05-0682-1983-5975 BIC : GKCCBEBB

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration
L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire
Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mention relative au bilan social
Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance
- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception des délais de communication des éléments nécessaires à la convocation de l'Assemblée générale.

Bruxelles, le 20 avril 2023

_____
Maillard, Dethier & Co SRL, Commissaire
Réviseurs d'entreprises – Bedrijfsrevisoren – Auditors
Représentée par Laurent Dethier, Réviseur d'entreprises

Maillard, Dethier & Co, Cabinet de réviseurs d'entreprises sous forme de **SRL –** Kantoor van bedrijfsrevisoren met vorm van **BV**
Siège social / Maatschappelijke zetel : Rue du Rosiat 5 – 5310 Liernu (Namur) – T / F : +32 (0)81 35 18 32
RPM / RPR : Liège division Namur TVA / BTW : BE 0 459 528 194
Banque / Bank : 068-2198359-75 IBAN : BE05-0682-1983-5975 BIC : GKCCBEBB